



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 17

Votants : 18 (dont 1 procuration)

N° 10

OBJET :

**ADHESION A LA
CHARTRE
REGIONALE DU
POLE
D'INFORMATION
FLORE-HABITATS**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n° 8) - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - M. MARIEN - N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – T. WIRTH – R. DEJEAN (à partir de la délibération n° 8) – C. DUMONT - S. BRUNO - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres, formant la majorité des membres en exercice

Absent ayant donné procuration :

Mme Elisabeth BARGE à M. François SENNEPIN.

Absents excusés :

Mmes et MM. JS. LALOY - C. BARDOT – M. MORGAND – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – P. SEROR – L. DUFRAISE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – T. LAPLACE - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD - JP. RAYMOND – V. TRIBOULET - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTYERY - C. BOUARD – P. BONNET - J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 15 FEV. 2021

Publiée ou notifiée
le : 15 FEV. 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire autorise le Président à décider de signer les différentes conventions de partenariat n'impliquant aucun engagement direct de Vichy Communauté et dont l'impact financier indirect estimé est nul ou inférieur à 5 000 €,

Considérant que la région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine naturel et des Réserves Naturelles Régionales, a initié la mise en

place de Pôles d'information naturaliste dont l'enjeu est d'animer le réseau des acteurs de l'information naturaliste dans la région et de mutualiser les connaissances,

Considérant que le Pôle d'Information naturaliste « Flore-Habitats » a ainsi vocation à constituer la déclinaison régionale de SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages »,

Considérant que le Pôle est une instance partenariale de concertation ayant pour vocation d'animer de manière permanente la connaissance en matière de flore et d'habitats naturels à l'échelle régionale, permettant notamment d'identifier les besoins complémentaires de connaissance, de contribuer à l'élaboration des listes rouges des espèces et habitats les plus menacés, de susciter des opérations de préservation et d'assurer la diffusion des connaissances ainsi que leur remontée au niveau national,

Considérant l'intérêt pour la communauté d'agglomération Vichy Communauté de s'engager dans cette démarche en adhérant à la charte du Pôle d'Informations « Flore-Habitats » afin de participer à la connaissance du patrimoine naturel au niveau national, de pouvoir s'appuyer sur un tel réseau pour élaborer des solutions pertinentes vis-à-vis du changement climatique en termes de biodiversité et de réseaux écologiques,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté à la Charte du Pôle d'Information « Flore-Habitats » de la région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'autoriser la communication et la diffusion de données relatives à la flore et aux habitats.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté à la Charte du Pôle d'Information « Flore-Habitats » de la région Auvergne Rhône-Alpes,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 janvier 2021.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





Annexe 1 : Lettre de demande d'adhésion à la Charte

Les informations suivantes sont à renseigner pour soumettre une demande d'adhésion (veuillez s'il vous plaît compléter les pointillés et remplacer les informations en rouge par les renseignements attendus)

Nom de la structure

Statut : Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE

Domiciliation : 9 place Charles de Gaulle – CS92956 - 03209 VICHY Cedex

Missions : Développement biodiversité (service milieux aquatiques, espaces verts...)

Périmètre d'intervention (liste des communes et départements associés à joindre à la demande d'adhésion) : 39 communes :

- . Abrest
- . Arfeuilles
- . Arronnes
- . Bellerive-sur-Allier
- . Billy
- . Bost
- . Brugheas
- . Busset
- . Charmeil
- . Châtel-Montagne
- . Châtelus
- . Cognat-Lyonne
- . Creuzier-le-Neuf
- . Creuzier-le-Vieux
- . Cusset
- . Espinasse-Vozelle
- . Ferrières-sur-Sichon
- . Hauterive
- . La Chabanne
- . La Chapelle
- . La Guillermie
- . Laprugne
- . Lavoine
- . Le Mayet-de-Montagne
- . Le Vernet
- . Magnet
- . Mariol
- . Molles
- . Nizerolles
- . Saint-Clément
- . Saint-Germain-des-Fossés
- . Saint-Nicolas-des-Biefs
- . Saint-Pont
- . Saint-Rémy-en-Rollat
- . Saint-Yorre
- . Serbannes
- . Seuillet
- . Vendat
- . Vichy

Périmètre d'intervention non défini (cocher la case si concerné)



Charte du Pôle d'information flore-habitat-fonge

Représenté(e) par « *Nom du représentant* », « *titre du représentant* », agissant en vertu de : « *référence acte ou délégation autorisant le signataire à engager la structure* » :

- demande à adhérer à la Charte du Pôle d'information « flore-habitats-fonge » de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ci-après dénommé « Pôle »),
- accepte l'ensemble des dispositions de ladite Charte, annexée à la présente demande,
- demande à faire partie du Comité de suivi du Pôle et désigne :

M., comme représentant titulaire,
coordonnées :

.....

M., comme représentant suppléant,
coordonnées :

.....

(*Tout changement dans l'identité des personnes sus désignées sera signalé sans délais aux animateurs du Pôle*) ;

- mets à disposition des animateurs du Pôle les données flore, fonge et habitats, dont la structure détient les droits d'usage, et s'engage à fournir à minima les 4 descripteurs suivants : taxon/localisation/auteur/date, selon les modalités suivantes :

* Nature des données (*cocher les cases concernées*) :

- Relevés flore
- Relevés habitats
- Relevés fonge
- Données cartographiques
- Autres (Préciser) :
- Pas de production de données flore/fonge/habitats en régie

* Volume à la signature (en nombre d'observations) :

* Périmètre d'intervention (défini ci-dessus)

- demande à ce que les données d'origine privée soient :
 - diffusées de manière floutée (à la maille 5x5km, à la commune et à l'échelle du site patrimonial)
 - diffusées avec leur précision géographique maximale (en mode connecté uniquement)
- accepte que ces données soient intégrées à la plateforme internet du Pôle, après validation par les animateurs du Pôle, et qu'elles deviennent de facto diffusables selon les modalités prévues par l'article 5 de la Charte ;
- accepte que les noms des observateurs soient affichés sur la plateforme internet ;
- demande à avoir accès selon les modalités prévues par l'article 5 de la Charte aux données collectées par les animateurs du Pôle sur le périmètre d'intervention précédemment défini de la structure ;
- s'engage à ne faire usage des données auxquelles elle aura accès via les animateurs du Pôle, qu'aux fins de préservation des espèces et des milieux, excluant tout usage marchand de ces données, sauf autorisation spécifique à obtenir du Comité de pilotage du Pôle ;



Charte du Pôle d'information flore-habitat-fonge

- s'engage à citer l'origine des données dans ses travaux, selon la norme de citation suivante : *Données issues du Pôle d'information flore-habitats d'Auvergne-Rhône-Alpes, nom du producteur, date de consultation / d'extraction.*
- désigne comme référent « données », en charge de l'application technique des clauses ci-dessus,

M. Guillaume PORTERO fonctions Directeur adjoint des espaces verts
coordonnées : g.portero@ville-vichy.fr téléphone : 07 86 29 70 80

- **Pour les autorités publiques listées en annexe 9 uniquement**, désigne comme référent « données sensibles », en charge de l'application technique des clauses ci-dessus (*le référent « données sensibles » et le référent « données » peuvent-être la même personne*),

M., fonctions

coordonnées :

Les données mises à disposition par l'adhérent seront transmises au Conservatoire botanique national concerné (CBNA ou CBNMC), qui se chargera de les redistribuer dans le Pôle d'information flore-habitat. La transmission des données respectera, si elle existe, la convention établie entre l'adhérent et le Conservatoire botanique en question.

La présente demande d'adhésion à la Charte du PIFH vaut pour la durée d'application de sa Charte, et ce à compter de la date de sa signature. Les modalités de retrait d'un adhérent au Pôle sont fixées à l'Article 11 de la Charte.

J'atteste avoir pris connaissance de l'intégralité des dispositions de la Charte et notamment des dispositions prévues en cas d'exclusion.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de la présente adhésion relèvera, à défaut d'accord amiable, du Tribunal compétent de Lyon.



Charte du Pôle d'information flore-habitat-fonge

A VICHY le.....

Le demandeur

Demande d'adhésion au Pôle d'information flore-habitats d'Auvergne-Rhône-Alpes acceptée qui fera l'objet d'une présentation a posteriori en Comité de pilotage :

A, le.....

Pour les animateurs du Pôle

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 10 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28/01/2021

Objet de l'acte : ADHESION A LA CHARTE REGIONALE DU POLE D'INFORMATION FLORE-HABITATS

.....
Date de décision: 28/01/2021

Date de réception de l'accusé 15/02/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28JANV2021_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210128-28JANV2021_10-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 10.pdf (99_DE-003-200071363-20210128-28JANV2021_10-DE-1-1_1.pdf)